

Assemblées des États membres de l'OMPI

**Soixante et unième série de réunions
Genève, 21 – 29 septembre 2020**

PROJET D'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

établi par le Directeur général

LISTE DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR¹

OUVERTURE DES SESSIONS

1. Ouverture des sessions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection des membres des bureaux
4. Rapport du Directeur général aux assemblées de l'OMPI
5. Déclarations générales

ORGANES DIRECTEURS ET QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

6. Admission d'observateurs
7. Projets d'ordre du jour des sessions ordinaires de 2021

PROGRAMME, BUDGET ET QUESTIONS DE SUPERVISION

8. Rapports sur l'audit et la supervision
 - i) Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)
 - ii) Rapport du vérificateur externe des comptes
 - iii) Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)
9. Rapport sur le Comité du programme et budget (PBC)
10. Comptes rendus des réunions de l'OMPI

COMITÉS DE L'OMPI ET CADRE NORMATIF INTERNATIONAL

11. Rapport sur le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)
12. Rapport sur le Comité permanent du droit des brevets (SCP)
13. Rapport sur le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)
14. Questions concernant la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT)
15. Rapport sur le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement
16. Rapport sur le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)

¹ Documents relatifs à chaque point de l'ordre du jour – voir la "Liste des Documents" (A/61/2)

17. Rapport sur le Comité des normes de l'OMPI (CWS)

SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

18. Système du PCT
19. Système de Madrid
20. Système de La Haye
21. Système de Lisbonne
22. Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, y compris les noms de domaine

AUTRES ASSEMBLÉES ET TRAITÉS

23. Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées
24. Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles

QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

25. Rapports sur les questions concernant le personnel
 - i) Rapport sur les ressources humaines
 - ii) Rapport du Bureau de la déontologie
26. Amendements du Statut et Règlement du personnel
27. Désignation du président et du vice-président du Comité d'appel de l'OMPI

CLÔTURE DES SESSIONS

28. Adoption du rapport
29. Clôture des sessions

PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE

Il est proposé d'examiner les points de l'ordre du jour aux dates qui suivent :

Lundi 21 septembre	points 1 à 5 de l'ordre du jour
Mardi 22 septembre	points 5 (suite), 6, 7, 9 et 10 de l'ordre du jour
Mercredi 23 septembre	points 8, 11 à 17 et 22 de l'ordre du jour
Jeudi 24 septembre	points 18 à 21, 23 et 24 de l'ordre du jour
Vendredi 25 septembre	points 25 à 27 de l'ordre du jour
Lundi 28 septembre	réservé au cas où l'examen d'un des points de l'ordre du jour n'aurait pas été achevé le 25 septembre et aux fins de l'élaboration du rapport de synthèse par le Secrétariat
Mardi 29 septembre	points 28 et 29 de l'ordre du jour

Il est à noter que le programme qui précède est proposé uniquement à titre indicatif et que n'importe lequel des points de l'ordre du jour peut être abordé n'importe quel jour entre le 21 septembre et le 29 septembre 2020 sur décision de la présidence, conformément aux Règles générales de procédure de l'OMPI.

Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures, celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures et, le cas échéant, des séances de nuit pourront être organisées pour conclure les débats sur tous les points de l'ordre du jour prévus pour la journée en question.

ORGANES INTÉRESSÉS

Conformément à la pratique habituelle, le projet d'ordre du jour inclut les questions intéressant chaque organe convoqué dans le cadre de ces assemblées (voir le document A/61/INF/1), présentées de façon unifiée, c'est-à-dire qu'une question qui concerne plus d'un organe constitue un seul point de l'ordre de jour, de la manière suivante :

- Organes intéressés : tous les organes convoqués (21), énumérés dans le document A/61/INF/1
Président : le président de l'Assemblée générale de l'OMPI
Points de l'ordre du jour : points 1, 2, 4, 5, 6, 8.ii), 9 et 10
- Organe intéressé : Assemblée générale de l'OMPI
Président : le président de l'Assemblée générale de l'OMPI
Points de l'ordre du jour : 8.i), 8.iii), 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 22
- Organe intéressé : Comité de coordination de l'OMPI
Président : le président du Comité de coordination de l'OMPI
Points de l'ordre du jour : 25, 26 et 27

- Organes intéressés : Comité de coordination de l'OMPI, Comité exécutif de l'Union de Paris et Comité exécutif de l'Union de Berne
Président : le président du Comité de coordination de l'OMPI
Points de l'ordre du jour : points 3 et 7
- Organe intéressé : Assemblée de l'Union du PCT
Président : le président de l'Assemblée de l'Union du PCT
Point 18 de l'ordre du jour
- Organe intéressé : Assemblée de l'Union de Madrid
Président : le président de l'Assemblée de l'Union de Madrid
Point 19 de l'ordre du jour
- Organe intéressé : Assemblée de l'Union de La Haye
Président : le président de l'Assemblée de l'Union de La Haye
Point 20 de l'ordre du jour
- Organe intéressé : Assemblée de l'Union de Lisbonne
Président : le président de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne
Point 21 de l'ordre du jour
- Organe intéressé : Assemblée du Traité de Marrakech
Président : le président de l'Assemblée du Traité de Marrakech
Point 23 de l'ordre du jour
- Organe intéressé : Assemblée du Traité de Beijing
Président : le président de l'Assemblée du Traité de Beijing
Point 24 de l'ordre du jour

[Fin du document]